

## LE CONTROLE TECHNIQUE

Pour le passage au Contrôle Technique, vous devez présenter obligatoirement :

- votre ticket "Administratif" de votre pointage au sein du club de l'épreuve
- votre livret technique (Le livret vous sera remis lors de votre première épreuve de l'année)  
**La non présentation entrainera l'interdiction au départ de la course**
- votre casque(s)
- votre protection dorsale et pectorale
- votre moto(s)

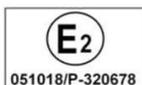
Vous êtes priés de respecter l'heure d'ouverture et de fermeture du contrôle technique indiquée sur les horaires de l'épreuve. **Après l'heure de fermeture, vous ne pourrez plus présenter votre moto ainsi que vos équipements.**

## LES CASQUES

Il est obligatoire pendant les activités que les participants portent un casque homologué aux normes internationales suivantes : **Europe ECE 22-05 'P' / Japon JIS T 8133:2015 / USA SNELL M2015 ou M2020**  
Il est recommandé de la remplacer si la date de fabrication a plus de **5 ans**.

Le numéro d'homologation doit toujours commencer par **05 ou 06**

### EUROPE



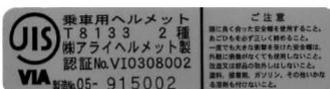
**1018** correspond au numéro de série du casque

**P** indique un seuil minimal de protection de la mâchoire

**320678** correspond au numéro de série de production

**E2 2** indique le Numéro de pays d'homologation E1 à E48

### JAPON



**JIS T 8133:2015**

### USA



**SNELL M2015 ou 2020**

## LES PROTECTIONS DORSALES ET PECTORALES

Lors des entrainements et des courses, les pilotes et passagers devront porter une **protection dorsale et pectorale homologuées**. Les protections ne bénéficiant pas du label FFM, devront être conformes aux normes suivantes :

### PROTECTION PECTORALE / THORACIQUE (par-pierres)

14021  
ou 1621-3



et / ou



Pictogramme

Label FFM

### PROTECTION DORSALE

1621-2



et / ou



Pictogramme

Label FFM

### GILET DE PROTECTION : ENSEMBLE

Coudes/épaules/genoux/hanches

1621-1

Pectorale / Thoracique

14021 ou 1621-3

Dorsale

1621-2



et / ou



Pictogramme

Label FFM

### Pour Information

La norme EN 1621 est divisée en 4 parties selon l'endroit du corps où est placée la protection

- 1621-1 : protections coudes/épaules/genoux/hanches
- 1621-2 : protections dorsales
- 1621-3 : protections thoraciques (FIM CTI 2019 voir les règlements techniques)
- 1621-4 : protections Airbag : les gilets, dorsales en cours de test de validation, non homologuées.

### Normes conseillées non obligatoires

	Norme	Pictogramme
Les gants :	EN 13594	
Les bottes :	EN 13634	
Les protections coudes/épaules/genoux/hanches :	EN 1621-1	
Les vêtements : pantalon, combinaison, ... :	EN 13595	

**Si le pilote présente des équipements de protections individuelles non conformes, ces dernières seront refusées par le commissaire technique qui les gardera jusqu'à la fin de l'épreuve. Le pilote devra alors présenter de nouveaux équipements conformes à la réglementation.**

## LA MOTO

Au passage du contrôle technique:

- La moto doit être **PROPRE**, les **N° de Course POSES**, les **MARQUES DE PEINTURE EFFACEES**.
- Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale ou au milieu du guidon sans barre.
- Les extrémités du guidon doivent être bouchés avec du matériau solide.
- Le coupe circuit doit être monté à gauche ou à droite du guidon pour arrêter le moteur.
- Un garde chaîne doit être installé afin de protéger le pignon de transmission à la sortie de la boîte. Il doit être conçu pour éviter que le pilote se blesse les doigts.
- Tous les leviers ( embrayage et freins) doivent se terminer par une sphère.
- Les papillons de gaz doivent se fermer d'eux mêmes lorsque le pilote ne s'y agrippe plus.
- les repose pieds doivent être du type rabattable avec un retour automatique à la position normale
- Voir spécifications particulières pour catégories QUAD & SIDE CAR

## LE BRUIT

Catégorie	Vérification préliminaire	Limite conformité en fin de course
<b>Classe 1</b> De 65cc à 85cc	109dB+ 2dB Tol. Sono= <b>111 dB</b>	109dB+ 2dB Tol. Sono + 1dBb= <b>112 dB</b>
<b>Classe 2 à 4</b> MX2/MX1/MX3/ QUAD/SIDE CAR	112dB+ 2dB Tol. Sono= <b>114 dB</b>	112dB+ 2dB Tol. Sono + 1dBb= <b>115 dB</b>

## LES DIMENSIONS DES PLAQUES

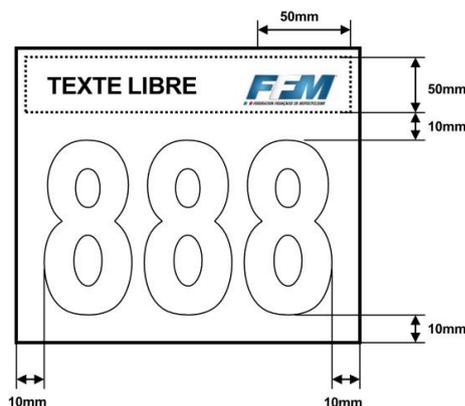
### LES CHIFFRES DOIVENT ÊTRE CLAIREMENT LISIBLES

**PLAQUE FRONTALE:** Dimensions minimales

- HAUTEUR= **140mm 100mm** pour les 65cc
- LARGEUR CHAQUE CHIFFRE = **70mm**
- LARGEUR DES TRAIT=**25mm**
- ESPACE ENTRE 2 CHIFFRE =**15mm**

**PLAQUE LATÉRALE:** Dimensions minimales

- HAUTEUR= **100mm 100** pour les 65cc
- LARGEUR CHAQUE CHIFFRE = **70mm**
- LARGEUR DES TRAIT=**25mm**
- ESPACE ENTRE 2 CHIFFRE =**15mm**





# NORMES TECHNIQUES MOTOCROSS GENERALES 2021



## LES COULEURS DES PLAQUES

<u>Catégorie</u>	<u>Plaque</u>	<u>Numéro</u>
MINICROSS (50cc ou 65cc)	BLEUE	BLANC
ESPOIR 85cc / -12 ans (ex benjamins)	BLEUE	BLANC
ESPOIR 85cc / +12 ans (ex minimes-cadets)	BLANCHE	NOIR
125cc 2T	NOIRE	BLANC
MX2	NOIRE	BLANC
MX1	BLANCHE	NOIR
QUAD	VERTE	BLANC
SIDE CAR	JAUNE	NOIR
Pour les féminines, on tolère	BLEUE	BLANC

## LES CAMERAS

L'article 2-1-24 ( page 44 ANNUAIRE FFM 2020) stipule notamment:

- L'utilisation d'une caméra est soumise à l'autorisation préalable du club organisateur.
- Pour des raisons de sécurité, les moyens de production, caméras embarquées ou autres dispositifs, sont strictement **interdits sur le torse du pilote.**
- Dans les disciplines tout-terrain, **la caméra peut être fixée sur le casque à l'aide d'un dispositif adhésif** (scratch ou double-face) **ou solidement sur la moto.** Toute perforation de la calotte du casque est strictement interdite.
- L'emplacement et les systèmes de fixation de ces moyens de production doivent être contrôlés par le commissaire technique en charge de la manifestation.

**LE TAPIS ENVIRONNEMENTAL EST OBLIGATOIRE pour tous travaux sur la machine**